Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole 57530 SILLY SUR NIED

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République française

Séance du 25 février 2016 à 19h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération D2016-02-03

Nombre de conseillers

- En exercice 15
- Présents 1
- Absents exc. 4
- Absents 0
 - Votants 15

Date de convocation 19 février 2016

Objet

Vente d'un terrain communal

Date d'affichage 7 mars 2016

	Etaient présents	
M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	Mme DAUMAIL M.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme CAISSUTTI C.
Mme PIQUEMAL A.	M. GIRARD G.	M. MARTIN M.
M. MULLER JM.	M. FALLITO G.	
	Etaient excusés :	
Mme BOULANGE Rachel	Pouvoir à M. GIRARD Guy	
M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni	
Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à Mme DAUMAIL Martine	
Mme PREVOT Nadège	Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas	

Vente d'un terrain communal

Vu le projet d'aménagement de la place du Saule à Silly-sur-Nied et la mise en vente de parcelles communales à construire, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Nicolas WIART souhaite acquérir les parcelles section 14 n° 358 et 359 d'une surface totale de 6,48 ares.

Son prix de vente serait fixé à 12.000 € de l'are, soit 77.760 €, hors viabilisation.

Une participation aux frais de viabilisation du terrain de 3.750 € serait également demandée à l'acheteur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la vente de cette parcelle et sur le montant de la transaction.

Après délibération:

- 13 conseillers se prononcent pour la vente dans ces conditions,
- Aucun conseiller ne s'abstient,
- 2 conseillers se prononcent contre cette vente.

Le Conseil municipal,

Article 1 : APPROUVE la vente des parcelles section 14 n° 358 et 359 d'une surface totale de 6,48 ares, soit 77.760 ϵ .

Article 2 : APPROUVE la participation aux frais de viabilisation du terrain de 3.750 € demandée à l'acheteur

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole 57530 SILLY SUR NIED

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République française

Article 3 : AUTORISE le Maire à engager toute démarche nécessaire à la vente dudit terrain.

Fait à Silly-sur-Nied, le 25 février 2016 Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied

